L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 7 MAI 1875. — 48me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN 7 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, No 72 rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale—magnifiques meubles.

Par M. W. Newman, au No 62 de la rue de la Douane—Bottes, souliers et Brodequins.

SPECTACLE.

Vendredi, 7 mai 1875.

ACADÉMIE.—The Chimney Corner, drame et pantomime par la troupe française.

Une lettre du général Beauregard.

Des tentatives louables ont été faites, depuis quelque temps, dans diverses parties de l'Union pour opérer un rapprochement entre ceux qui ont combattu les uns contre les autres dans la guerre de sécession. La décoration des tombeaux des soldats fédéraux et confédérés a servi d'occasions à l'expression de sentiments sincères de réconciliation et à des manifestations touchantes en l'honneur de ceux qui, des deux côtés, étaient tombés sur les champs de bataille.

Il est regrettable que les paroles imprudentes d'un général fédéral, aient donné lieu à un incident qui a amené des discussions fâcheuses sur le passé.

Des soldats, des marins et des citoyens de Chicago avaient lancé une invitation générale "à tous ceux qui reconnaissent le drapeau américain comme emblème de nationalité" d'assister à une réunion de soldats et de marins des Etats-Unis qui devait être tenue les 12, 13 et 14 mai à Chicago.

Un ex-général fédéral du nom de Frank Sherman, qu'il ne faut pas confondre avec le lieutenant général de ce nom, déclara s'opposer à ce que le général Beauregard fût au nombre des invités parce qu'il "n'était pas en faveur d'envoyer une invitation à un homme qui avait dit qu'il fallait fusiller tous les prisonniers pris sous le drapeau américain."

Cette sortie déplacée ne fut peut-être pas parvenue à la connaissance du général Beauregard ou eût été dédaignée par lui, si le gouverneur Jas. D. Porter, de Nashville, Tennessee, n'eût cru devoir s'adresser directement au général louisianais pour lui demander d'y répondre.

Le général Beauregard a répondu par une lettre qui a été rendue publique et qui forme le thème des commentaires d'un grand nombre de journaux au Nord et au Sud. Avec la franchise qui forme un des traits distinctifs de son caractère, le héros de Manassas, de Shiloh, de Charleston et de Petersburg confesse la proposition faite par lui d'une guerre sans quartier, mais il explique par quelle raison et dans quelle circonstance cette proposition fut faite.

Voici le passage de sa lettre qui s'y rapporte :

Après la première bataille de Manassas, quand on annonça que le gouvernement fédéral refusait de reconnaître les prisonniers confédérés comme "prisonniers de guerre", ce héros chrétien et ces habile soldat, le général Thomas J. (Stonewall) Jackson et moi, nous recommandâmes la proclamation par le gouvernement confédéré d'une "guerre au couteau" où l'on n'eût ni demandé ni accordé de quartier.

Le général ajoute qu'il pensait que la guerre sans quartier eût fini plus vite et eût été moins destructive et moins meurtrière. Il dit plus loin qu'il renouvela sa proposition en représailles du système de guerre mis en pratique par Sheridan dans la vallée de la Shenandoah et par le général Sherman en Georgie et dans la Caroline du Sud, système qui consistait à faire la guerre aux non combattants par la destruction, le pillage et l'incendie.

Certains journaux du Nord avec une mauvaise foi évidente, censurent, en termes violents, ces propositions faites par le général Beauregard d'une guerre sans quartier, mais en se gardant d'ajouter que les propositions n'étaient mises en avant que comme mesures de représailles.

Il est regrettable que ces souvenirs aient été ravivés. Mais à qui la faute? Le général Beauregard, mis personnellement en cause, se devait et devait au gouvernement qu'il avait servi, de rétablir la vérité historique.

Il y a un fait qui ne peut pas être nié, c'est que des marins confédérés avaient été mis au cachot et eussent été jugés sommairement et pendus comme pirates, si le gouvernement confédéré n'avait fait savoir qu'il ferait exécuter de la même manière un nombre double de prisonniers fédéraux choisis parmi les officiers.

Si le gouvernement fédéral consentit à traiter les confédérés en prisonniers de guerre, cela fut dû à la menace contenue dans la proposition de Beauregard et Jackson et à l'attitude énergique du gouvernement de Richmond.

Juger la proposition isolément sans tenir compte du motif qui la fit mettre en avant, est un acte de mauvaise foi.

Il est certainement à désirer qu'on ne réveille pas des souvenirs pleins d'amertume. Mais il nous semble que tout le blâme doit retomber sur ceux qui appartenant au parti des vainqueurs, ne savent pas s'abstenir de lancer des accusations calomnieuses et qui obligent un des plus illustres parmi les vaincus à entrer, pour sa justification, dans des explications qui rappellent forcément le mépris que les vainqueurs ont trop souvent fait, pendant la guerre, des règles du droit des gens.

Nous n'eussions pas parlé de cet incident si un sentiment de justice ne nous avait contraint à réfuter les reproches injustes que nous voyons de toute part adressés à un général dont la franchise, l'honneur et la loyauté sont d'ailleurs au-dessus de toute atteinte.

UN COUP DE BOUTOIR MÉRITÉ.

Notre confrère du *Bulletin* contenait hier à l'adresse de certain écrivassier radical et know-nothing de l'organe officiel, un coup de boutoir bien mérité et qui a dû porter ; voici la traduction de ce morceau qui mérite d'être reproduit :

Il y a un monomaniaque au *Republican*, dont la spécialité paraît être la composition d'articles dans lesquels les étrangers sont traités d'objets de rebut "importés," les français et les irlandais étant honorés de l'aversion particulière de cette relique fossile du défunt parti know-nothing. Nous avons jusqu'ici dédaigné de prendre note des basses insinuations de cet individu "extra-loyal" contre les ancêtres de plus de la moitié des habitants blancs de la Louisiane, la stupidité et l'ignorance dont il fait preuve étant telles que ses élucubrations ne méritent pas l'attention des gens bien élevés.

Mais, quand ce détaillant de préjugés tombés en désuétude contre les blancs, quand cet adorateur de "l'homme et frère" d'Afrique, parle avec impertinence des "ancêtres de l'homme du *Bulletin*"—sur le compte desquels il ne sait absolument rien — et demande s'ils étaient "whigs ou tories" et s'ils vivaient de ce côté ou de l'autre côté de l'Atlantique, il viole, peut-être sans en avoir conscience, les convenances et l'urbanité sociales autant que les règles du journalisme respectable.

Si, comme nous devons le conclure, ses propres ancêtres étaient indiens, cela expliquerait sa haine intense des "étrangers" et pourrait servir d'excuse à la grossièreté de ses manières.

Passagers arrivés par le steamer Hannover, de Brême via le Havre, Southampton et la Havane :

A Trevino, Adolphe Ermest, Mme et M. V. Blucher, C. F. Conrad et fils, Saml. Mascus, Santos Rubira, Mlle E. Hayo, Mlle Mary Layton, Mlle L. Molinier, Mme M. Hernandez, Mme M. Freitag et enfant, Mme Louise Gueringer, Mme D Dominguez, G. Castillo, D. Frigneros, P. A. Paulding et sa dame et 91 passagers d'entrepont.

Passagers arrivés de la Havane par le steamer Juniata :

R. R. Gamoegiu, F. Richney, P. Glessas, A. Ledesma, M. Astz, G. Ledesma, S. Ragael, Amalia Ledesma, Mme Ragel, Maria Ledesma, G. San Cruz, A. Dacose, Felix Brugiro, N. N. Y. Pons, G. Nero y Nuro, A Bastieniutas, Alf. Regal.

ESCARGOTS!!—Les amateurs d'escargots, ces mollusques à la chaire délicate appréciée des gourmets, seront satisfaits d'apprendre que la maison G. Sciaccaluga, 144 et 146 rue Decatur, vient d'en recevoir un envoi par le steamer Hannover.

Le soi-disant bill des Assessements.

Injonction demandée au juge Hawkins.

Nous avons parlé, il y a quelque temps, du soi-disant bill sur les Assessements, passé à la fin de la session régulière par la fausse Chambre présidée par M. Hahn et par le Sénat et nous avons démontré qu'en fait, ce bill était tout le contraire de la réforme qu'il y avait à faire.

La validité de ce prétendu bill va être débattue devant la Cour Supérieure du juge Hawkins.

Les assesseurs d'Etat et de ville, nommés par Kellogg en vertu de ce prétendu bill, ne pouvant exploiter à leur aise les contribuables, à cause de la comparaison qui pourrait être faite entre leur assessment et celui de la ville, ont fait demander par l'assistant avocat-général Steele, à la Cour Supérieure, une injonction pour interdire à la ville de continuer son travail d'assessement.

M. Steele s'est trompé du tout au tout. Il eût dû au contraire, demander une injonction pour interdire aux prétendus assesseurs, nommés par M. Kellogg, de se mêler en quoi que soit de l'assessement de ville.

Le bill en vertu duquel ces assesseurs ont été nommés est, en effet, nul de plein droit. Il n'a jamais eu le caractère d'une loi, par la raison qu'il a été passé par une organisation qui n'a jamais été la Chambre légale des représentants.

Ensuite, il peut-être prouvé que ce bill n'a passé qu'après l'expiration du terme fixé par la Constitution à la session régulière.

Le juge Hawkins a, dans cette affaire, une excellente occasion de prouver aux conservateurs qu'il veut cesser d'être un instrument servile du parti radical. Sa mise en accusation a été proposée par les radicaux dans la récente session extraordinaire. Les conservateurs, ayant une majorité dans la Chambre, c'est d'eux que dépend le sort de cette proposition.

Nous ne voyons donc pas pourquoi le juge Hawkins ferait taire sa conscience comme magistrat, en faveur de la coterie qui veut le suspendre. Il ne saurait trouver aucune bonne raison pour déclarer loi un prétendu bill voté par un caucus représentatif irrégulier, car il est notoire et démontré mathématiquement que la Chambre de Hahn n'a jamais eu de quorum.

M. Hawkins a l'occasion de faire voir qu'il est juge avant d'être homme de parti ; s'il la laisse échapper, il prononcera lui-même sa déchéance, car il ajoutera un nouveau grief à ceux qu'on peut faire valoir contre lui.

SUSPENSION MOMENTANÉE DU CARILLON.—Nous recevons du Dr Durel, rédacteur du *Carillon*, la lettre suivante, qui annonce la suspension momentanée du *Carillon*. Nous espérons que notre confrère se rétablira promptement et que le *Carillon* reparaîtra bientôt sur notre table.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1875.

A M. F. Limet, au journal l'*Abeille*.

Mon cher confrère,

Cloué sur un lit de douleurs, ne pouvant à peine me mouvoir, je suis resté confiné dans ma chambre depuis dix-sept mois. J'ai, cependant, travaillé selon mes forces, continué à rédiger, avec l'aide de quelques amis, mon journal le *Carillon*. J'écrivais dès que la maladie me laissait un peu de répit.

Aujourd'hui, je me sens mieux, et tout me fait espérer une guérison prochaine ; mais, pour atteindre ce but, un repos absolu pendant six semaines ou deux mois est nécessaire, je dois cesser tout travail pendant cette période de temps. Je me suis donc décidé à suspendre momentanément la publication du journal le *Carillon*. Il reparaîtra aussitôt que je serai assez fort pour me rendre à mon bureau, ce qui arrivera bientôt ; on me le fait espérer.

Veuillez donc, mon cher confrère, avoir la bonté d'annoncer cette nouvelle au public, vous me rendrez service.

Quant aux personnes à qui le journal doit et à celles qui doivent au journal, elles sont priées de passer au bureau pour toutes informations.

Sur ce, cher confrère, je reste, en vous remerciant, votre tout dévoué.

P. DUREL,
Rédacteur du *Carillon*.

OBLIGATIONS DES NAVIRES ENTRANT SUR LEST DANS LES PORTS MEXICAINS.—De documents émanant du gouvernement mexicain qui nous sont communiqués par M. E. P. Champlin, député collecteur, nous extrayons ce qui suit :

Une circulaire du ministre des finances portant le No 22, et datée de Mexico le 28 janvier 1875, rappelle que les navires allant sur lest aux ports mexicains, sont tenus, comme les navires, chargés de présenter leurs manifestes en triple pour être certifiés par le consul ou agent mexicain au port de départ, ou en cas d'absence de ce fonctionnaire par le consul d'une nation amie, ou à défaut de consuls par deux marchands.

La circulaire No 24 du même département en date du 2 avril 1875, étend jusqu'au 1er août prochain le délai de grâce pour les navires qui arriveraient sur lest sans s'être conformés à la règle ci-dessus.

WHAT A BOY.—Tel est le titre plein de promesse d'un nouvel ouvrage de Julia A. Willis, édité par J. B. Lippincott & Co, et qui est en vente chez J. A. Gresham. Cette nouvelle est écrite dans un style facile et rapide et le fonds dénote un esprit d'observation et d'analyse. Ces deux qualités assureront le succès du livre, non moins que le but moral que s'est proposé l'auteur.

LITHOGRAPHIES DU CENTENAIRE.—M. Schoenig, agent local du *Centennial Gazette*, rue du Canal 200, nous a montré de fort belles lithographies des bâtisses de l'exposition du centenaire à Philadelphie, de la vente des quelles il est chargé dans cette ville.

—Quand une bonne affaire se présente, il faut en profiter. Il n'arrive pas souvent qu'un marchand, désirant liquider ses affaires et se retirer du commerce, vende son stock à un très grand rabais. C'est ce que fait en ce moment M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, et nous ne saurions trop engager ceux qui ont besoin de meubles à s'adresser à lui. Lits, chaises, sofas, bureaux, toilettes, armoires, M. Hubbard vend tout cela à un bon marché extraordinaire.

Pirrung's Patent Mop or Scrubbing Machine. Tel est le nom d'une machine destinée à laver et à nettoyer le plancher des appartements et qui a été récemment brevetée. Cette machine, qui est à la fois fort ingénieuse et fort simple, et qui sera d'une très grande utilité aux familles, vient d'être introduite à la Nouvelle-Orléans ; plusieurs GROCERS, quincailliers et autres la vendent déjà. Nous l'avons nous-mêmes examinée et essayée, et nous n'hésitons pas à déclarer qu'elle remplit admirablement le but que se proposait l'inventeur.

Il ne sera plus nécessaire de se traîner péniblement sur les genoux, de se courber le dos et de plonger ses mains dans une eau sale, pour laver le plancher d'un appartement. On peut maintenant grâce à la machine de Pirrung, exécuter debout ce travail, autrefois si rebutant, et l'exécuter rapidement, complètement, sans fatigue aucune, sans se salir les mains ni les vêtements. On frotte le plancher avec le côté de la machine où est adaptée une forte brosse, tandis qu'avec l'autre côté, muni d'une solide bande de caoutchouc, l'eau est recueillie jusqu'à la dernière goutte et versée dans un baquet. Il suffit du reste de voir l'appareil pour en comprendre immédiatement la grande utilité.

ÉLECTIONS AU CONSEIL-GÉNÉRAL DE LA SEINE.—Nous lisons dans la *Patrie* :

Circonscrite entre les républicains dits conservateurs et les républicains radicaux, la lutte électorale dont les cantons de Neuilly et de Pantin ont hier été le théâtre devait nécessairement se terminer, comme d'ordinaire, par la défaite absolue des premiers et le triomphe des seconds.

A Neuilly, M. le docteur Villeneuve, connu pour ses relations avec les personnages les plus compromis de la Commune, a vu s'élever de 4,453 à 5,192—soit environ 750 de plus qu'au précédent tour de scrutin—le chiffre de ses suffrages. Il laisse fort loin derrière lui M. Ybry, qui de 2,481 voix obtenues par lui le 11 avril, a pu atteindre seulement le chiffre de 2,800.

Même observation pour le canton de Pantin, où M. Jacquet, maire révoqué après le 24 mai, candidat soutenu par la *République française* et le *Rappel*, a gagné, d'un scrutin à l'autre, 640 voix (il n'en avait eu que 1,260 au 11 avril), tandis que son concurrent, M. Collardeau, un républicain de la veille, mais un républicain modéré et conservateur, reste à une distance de plus de 600 voix derrière lui.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Le contrôle pour la location des places pour la représentation extraordinaire qui doit être donnée demain, samedi, au bénéfice de M. Momas, sera ouvert aujourd'hui et demain de 9 heures à onze heures à l'Opéra, et de 11 heures à 4 heures au magasin de musique de M. Elie. Nous engageons les abonnés qui désirent avoir leurs loges pour cette représentation à les faire retenir à l'avance. L'accueil sympathique fait dans la presse et dans le public à l'annonce d'un bénéfice pour M. Momas nous porte à penser qu'il y aura foule et qu'on se disputera les places.

Nous avons donné, hier, la distribution des rôles de *Robert le Diable*, l'œuvre qui doit être représentée demain, mais nous avons oublié de dire qu'au deuxième acte il y aura un pas de quatre réglé par M. Mamert et exécuté par Mlles Stickel, Brese, Auguste et M. Mamert.

Au 3me acte, la scène des nonnes sera exécutée par les trois danseuses. Mlle Stickel est chargée du rôle d'Hélène et nous rappellerons qu'à la dernière représentation de *Robert*, elle a rendu la scène de la séduction d'une façon très remarquable.

[illegible] et demie précises.

P. S.—Nous avons reçu, hier soir, une longue lettre de mademoiselle Dumoulin au sujet de notre article d'hier sur la représentation de samedi. Cette artiste se plaint de ce que nous ayons dit que cette représentation serait la dernière donnée à l'Opéra, et elle nous apprend qu'il doit y en avoir une autre dimanche dans laquelle elle est intéressée. Le secret avait été si bien gardé que nous l'ignorions entièrement et nous n'avons encore vu le fait annoncé par aucun journal.

Nous prions mademoiselle Dumoulin de croire que nous n'avons eu nullement l'intention de nuire à aucune représentation dans laquelle elle et d'autres artistes peuvent être intéressés. Quand nous nous sommes servi de l'expression "représentation régulière" c'était par opposition aux concerts ou représentations conpées qui pouvaient encore avoir lieu.

Nous regrettons que mademoiselle Dumoulin ne nous dise pas dans sa lettre quel est le programme de la représentation de dimanche, nous nous serions fait un plaisir d'en faire part à nos lecteurs. En tout cas, nous constatons qu'il y aura représentation et nous sollicitons pour Mlle Dumoulin et ses camarades le patronage bienveillant du public.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Arrestation d'un faussaire.

Hier matin, vers onze heures et demie, M. Augusto Salatin, payeur de la Banque du Canal, a reconnu un personnage, qui, depuis quelques jours, lui inspirait de graves soupçons.

Cet individu avait fait déjà plusieurs victimes, en présentant à certaines marchands commissionnaires des mandats tirés, soi-disant, par des planteurs de la paroisse De Soto et par des négociants de Shreveport, dont il contrefaisait la signature.

Il avait obtenu par ce moyen un chèque de $101 de M. Jno. Phelps, qu'il avait transféré ensuite à M. Léon Godchaux, en l'endossant avec le faux nom de H. Williams. C'est ce chèque qui a perdu l'escroc, car M. Salatin s'est aperçu du tour, et a fait arrêter le faussaire par deux détectives des banques, MM. Manning et Boylan.

Aussitôt que le jeune coquin s'est vu entre les mains des détectives, il s'est mis à trembler de telle sorte, qu'on a été obligé de le soutenir pour l'empêcher de tomber. Conduit à la station centrale de la police, il a refusé obstinément de donner son nom et il a été enregistré comme s'appelant J. D. Nelson, alias John Williams, alias Wm. Clarke.

On a trouvé dans les poches du personnage, en le fouillant, deux cents piastres en billets de banque, une lettre provenant de Schmidt & Ziegler à Mme. Weems & Co. de Waterproof, Louisiane, leur mandant de livrer deux barils de porc à J. D. Nelson ; un chèque sur la banque du Canal pour $500 avec la signature contrefaite de January & Co., St-Joseph, Louisiane ; un autre chèque sur la même banque, daté du "1 mai, pour $405, avec la même signature contrefaite ; un troisième chèque sur la même banque pour $108 25, signé John Phelps & Co., par procuration C. A. Smith ; enfin un mandat à vue sur John Phelps & Co., signé D. Andrews et endossé par J. Danner, commis du steamer Exporter.

Mystérieuse tentative d'assassinat.

Hier matin, comme Frederick Wild, de la paroisse St-Bernard, passait sur la Levée, dans cette paroisse, il a été accosté par un homme qui lui est tout à fait inconnu, qui, sans lui adresser une parole, lui a donné un coup de poing violent à la tête.

M. Wild ayant été renversé du coup, l'inconnu s'est jeté sur lui, et ouvrant un couteau de poche, s'en est servi comme d'un poignard pour le frapper huit fois à la tête et au visage.

Plusieurs citoyens qui approchaient ont mis l'assassin en fuite. Il a été poursuivi, mais il a réussi, malheureusement, à s'échapper.

M. Wild a été conduit à sa résidence, où on s'est empressé de lui donner les premiers soins que nécessitait son état.

Sept de ses blessures ne sont pas dangereuses, mais la huitième, qu'il a reçue à la tempe, est assez grave.

M. Wild ne peut pas s'expliquer quel a été le motif de cette attaque.

Un acte de brutalité indigne.

Il paraît que le gardien de la Maison de Force de la ville, répondant au nom de Patrick Malin, permettait à ses prisonniers, contrairement aux règlements, de se tenir devant la porte ouverte de la prison.

Ceux-ci en profitaient pour lancer des quolibets à tous les passants, et l'on s'imagine ce que peuvent être les quolibets des pensionnaires de la Maison de Force.

Avant-hier soir, vers huit heures, une femme respectable, Mme Jane Kavanaugh, demeurant dans le voisinage immédiat de la Maison de Force, ayant été insultée à plusieurs reprises, de la manière la plus grossière et la plus indécente par quelques uns des prisonniers, est allée se plaindre au gardien, en lui disant qu'à cause de ses enfants, elle venait le prier d'empêcher qu'un pareil abus se renouvelât.

Le brutal personnage voyant qu'il avait affaire à une pauvre femme sans défense, loin de lui rendre justice, lui a ordonné de se retirer, en vomissant sur elle les injures les plus grossières, et comme elle ne se dépêchait pas assez à son gré, il s'est jeté sur elle et l'a assommée à coups de bâton, la laissant à moitié morte au milieu de la rue.

Voyant son œuvre, Patrick Malin a eu peur et s'est enfui. On ne l'a pas encore trouvé et arrêté. Mme Jane Kavanagh, la victime de ce lâche individu, a été transportée à l'hôpital de charité.

Elle a le bras gauche fracturé et trois côtes enfoncées.

L'incendie du magasin de Bayly & Pond.

Le procès intenté par MM. Bayly et Pond, dont le magasin a brûlé il y a plus d'un an, contre les compagnies anglaises d'assurance London et Lancashire, pour réclamer la somme de cent mille piastres, a été appelé, hier matin, devant la Cour de Circuit des Etats-Unis.

La journée entière a été employée à composer un jury, et il paraît que ce n'était pas facile car à trois heures de l'après midi, on n'avait pas encore réussi à compléter la liste des jurés.

Voici les noms des avocats éminents qui sont employés de chaque côté : Pour les demandeurs, MM. Clark, Bayne et Renshaw, Kennard, Howe et Prentiss, et Gilmore et fils.

Pour les compagnies d'assurance, MM. Randell Hunt, T. J. Semmes, Randall Gibson et J. L. Austin.

L'enquête sur l'incendie des trois steamers.

L'enquête sur l'incendie des trois steamers, le "John Kyle", "l'Exporter" et le "Charles Bodman", que poursuivent avec vigueur MM. Flanders, Rogers et Moffat, inspecteurs des Etats-Unis pour le port de la Nouvelle-Orléans, tire à sa fin, nous sommes heureux de pouvoir l'annoncer.

Nous ferons part à nos lecteurs des conclusions des inspecteurs quand ils seront prêts à se prononcer sur cette affaire.

Nous avons considéré qu'il était inutile de reproduire chaque jour les témoignages, parce qu'ils se ressemblent presque tous.

Il y a des témoins qui déclarent que les officiers des bateaux-remorqueurs ont fait preuve de peu d'humanité ; d'autres font de grands éloges de ces mêmes officiers.

Nous apprenons qu'on a trouvé, hier matin, le corps d'un homme de couleur flottant dans le fleuve, en face de la Terre aux Boeufs, à quinze milles plus bas que la ville. On suppose que c'est une des victimes de l'incendie des trois steamers, parce qu'on a remarqué qu'il avait été brûlé sur le dos.

La peine de mort.

Richard Moss, un nègre condamné à mort pour avoir assassiné un autre nègre du nom de Henry Williams, le 11 juin 1874, est parti, hier matin, sous bonne garde, à bord du bateau à vapeur "Eleo Farmer" pour la paroisse Plaquemines, où il sera exécuté ce matin.

LES RÉGATES AU BAYOU ST-JEAN.

Une brillante Journée.

Les parties de canotage sont en vogue depuis quelques années à la Nouvelle-Orléans, et notre ville compte actuellement cinq à six différents clubs, dont un des plus brillants, et le plus riche, est sans contredit le club St-Jean, qui a pris le nom du Bayon sur les bords duquel il a construit son pavillon.

Hier après midi, ce club célébrait le troisième anniversaire de sa fondation et donnait l'hospitalité à l'élite de notre société franco louisianaise, sans oublier ses dignitaires d'outre-Canal.

La journée était belle, le ciel était bleu, l'eau du Bayou était limpide, et l'on eût dit vraiment que les éléments s'étaient entendus pour rendre la fête plus complète.

Les canotiers du St. Jean et les canotiers du club rival, le Pélican, circulaient gaiement, en faisant les honneurs de leurs pavillons respectifs, les uns en costume blanc, les autres en costume vert-foncé.

A quatre heures de l'après-midi les invités du club St-Jean se plaçaient sur le faîte du pavillon de canotage pour mieux voir tandis que la plèbe des curieux non invitée s'éparpillait sur les deux bords du bayon.

La première course a été entre deux bateaux à une seule rame appartenant au club St-Jean, le "Witch" monté par M. R. [illegible] par M. Day.

[illegible]

La distance était d'un mille, aller et retour. [illegible] de palettes à la minute, tandis que M. Day ne parvenait à donner que trente-quatre coups de palette. Il a donc été distancé par son heureux compétiteur, et la "Sorcière" l'a emporté sur la "Fée".

La course a été gagnée en huit minutes et cinquante-quatre secondes.

Les deux mêmes bateaux ont été montés alors par deux autres rivaux, M. Mitchell se plaçant dans le "Fairy", et M. Bernard Tremoulet dans le "Witch". Cette fois, c'est la "Fée" qui a eu la victoire et la "Sorcière" qui a été distancée.

Il est juste aussi d'ajouter qu'au point de l'Esplanade M. Tremoulet a donné malencontreusement contre des piquets de bois plantés dans l'eau ce qui a permis à son adversaire de gagner du terrain.

La course a été gagnée en neuf minutes et quarante-deux secondes.

Une troisième joute a eu lieu après cela entre M. Musgrove dans le "Witch" et M. Mitchell dans le "Fairy" pour décider de la victoire entre ces deux vainqueurs d'un premier adversaire.

M. Musgrove a gagné facilement la course, faisant son mille, aller et retour, en huit minutes et cinquante-sept secondes. La palme est donc restée définitivement à la "Sorcière".

Le second événement de la journée a été la course entre deux bateaux à quatre rames du St. Jean et du Pélican.

"L'Elmina", appartenant au premier club, était monté par MM. Geo. H. Dunbar, C. L. de Fazende et Benj. Bridges ; la "Cécile", appartenant au second club, était montée par MM. Jos H. Bayhi, Thos. F. Clark et Ad. Hebbler.

Dès le départ, la "Cécile" a eu l'avantage sur l'"Elmina", les canotiers du premier bateau frappant quarante quatre coups de palettes contre les autres quarante deux.

On ne peut pas dire, cependant, à quel bateau la victoire serait restée, si l'"Elmina" en frappant contre la "Cécile" n'avait pas embarqué de l'eau.

Les canotiers du Pélican ont donc gagné la course, d'une longueur et demie, et en douze minutes et quarante secondes et demie.

La distance était d'un mille et demi.

Le troisième événement a été la course entre deux bateaux à huit rames des clubs rivaux.

Le St. Jean a lancé à l'eau le "C. H. Slocomb," et le Pélican lui a opposé la "Viola."

Le premier bateau était monté par MM. Henry Denegre, John Glynn, Jr., Paul Isobelot, John J. Haydel, Benj. Bridges, et le second bateau par MM. L. Kairn, Paul Chandet, Thos. A. Madden, Jno Connolly, Ad. Hebbler.

Cette fois encore il y a eu une collision entre les deux bateaux et les juges n'ont pu se prononcer.

La "Viola" du club Pélican est arrivée la première au but.

Pour terminer, il y a eu une quatrième course entre deux bateaux à huit rames du club St. Jean :

Le "Abby" monté par messieurs F. Fenner, E. C. Fenner, C. C. Tracy, C. E. Betson, Ben. Bridges, et la "Emma", montée par messieurs C. B. Keeps, R. Waterman, E. Bluap, T. Toby, G. Vaughn.

Après cette dernière course, comme la nuit était venue, tous les canotiers et leurs invités se sont réunis sur le pavillon du club St. Jean, éclairé à giorno par une centaine de lanternes chinoises, et bientôt, aux accords d'un orchestre improvisé, toute cette jeunesse dorée valsait avec entrain.

Le miroitement des lumières sur l'eau et le coassement des grenouilles dans le lointain, accompagnant l'orchestre en sourdine, donnaient un attrait très piquant à cette scène.

La fête s'est prolongée fort avant dans la nuit.

Nous ne pouvons terminer cet article sans remercier nos amis du Club St-Jean des attentions qu'ils ont eues pour notre reporter, et particulièrement M. Antoine Lelong, le canotier le plus galant que nous connaissions.

TEMPERATURE.—6 mai 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	66	19
12 M.	84	29
3 P. M.	85	29
6 P. M.	81	27

LE VOYAGE DU PRINCE DE PRUSSE EN ITALIE.—L'*Opinione* publie, au sujet du voyage du prince impérial d'Allemagne en Italie, les renseignements suivants qui lui viennent de Berlin :

Le changement de direction pour le voyage du prince héréditaire est dû seulement à la teneur de la réponse de Victor-Emmanuel, qui aurait déclaré à l'empereur qu'il ne voulait pas renoncer à l'espoir de pouvoir plus tard lui rendre l'hospitalité qu'il avait reçue à Berlin, et que, en attendant, il lui serait très agréable de recevoir le prince à Rome, capitale du royaume, en sa qualité de prince héréditaire.

Toute autre explication, ajoute le correspondant de l'*Opinione*, est dénuée de fondement.

On lit dans la *Gazzetta d'Italia* du 16 avril, sur le même sujet :

Le prince impérial d'Allemagne et sa famille, voyageant dans le plus strict incognito ; et, pour cette raison, les autorités italiennes ont été dispensées de l'obligation d'aller leur rendre les honneurs habituellement rendus aux princes étrangers.

On ignore encore l'endroit précis sur le lac de Côme où le prince va fixer sa résidence. Ce que l'on sait, c'est que la princesse Victoria-Adélaïde, qui cultive les beaux-arts d'une manière distinguée, a l'intention de faire une excursion artistique dans toute l'Italie.

On dit aussi que le prince ira faire une visite à Sa Majesté.

M. de Keudel, ministre d'Allemagne à Rome, n'ira pas pour le moment rendre ses hommages à l'héritier de la couronne d'Allemagne.

CE QU'ON VOIT DANS UN OMNIBUS.—Paul de Kock, avec sa verve inimitable, a raconté les plaisantes aventures de braves gens cahotés dans ces lourdes voitures publiques.

La meilleure scène de *M. Choublanc à la recherche de sa femme* est même empruntée à un compte rendu de police correctionnelle : il s'agit d'un sac crevé par des escargots dans l'intérieur d'un omnibus.

Chaque jour cette compagnie—aussi riche qu'omnipotente—fournit aux réclamations de vastes thèmes ; aujourd'hui elle nous donne un fait divers singulier dont une jeune dame de 20 ans a été l'héroïne.

L'omnibus était complet quand Mme Tenière eut pris place au milieu de la voiture, et le conducteur tira plusieurs fois le cordon correspondant avec le siége du cocher pour lui indiquer qu'il pouvait hardiment brûler la politesse aux voyageurs qu'il trouverait sur sa route.

Tout à coup un cri s'échappe de l'intérieur et le visage de Mme Tenière se contracte. On s'empresse autour d'elle ; mais celle-ci a repris son calme et rassure ses voisins.

—"Ce n'est rien.... c'est passé, dit-elle."

On se perd en conjectures sur ce cri de douleur quand une nouvelle contorsion et un nouveau cri échappent à la jeune voyageuse.

Le conducteur fait arrêter la voiture.

"Il vous faut descendre, dit-il, il faut descendre, voici un pharmacien."

La voyageuse n'a pas la force de répondre, les cris de douleur se succèdent et les dames qui l'entourent ont bientôt connu la C'est ce mal à la fois terrible et charmant qui précède l'entrée dans la vie d'un être humain.

En vain on veut aider la dame à descendre, les crises se succèdent rapides, et enfin un dernier cri annonce le grand événement : un nouveau citoyen est né.

En ce moment, le conducteur, qui a pâli de la tête d'entrer un concours, et [illegible] il prend l'aiguille ; il vient de marquer la nouveau voyageur que le ciel lui envoie.

Deux voisins [illegible] la dame Tenière à l'Hôtel-Dieu, à Paris ;

La mère et l'enfant vont tant à bien.

[illegible]

Dr. ALFRED MERCIER,

[illegible]

VOICI LE MOMENT !

VETEMENTS

A des prix encore réduits.

Le plus vaste stock d'articles finis et de modes les plus récentes offert aux chiffres réduits suivants.

LÉON GODCHAUX,

[illegible]

Avis aux payeurs de Licence de Ville ! !

[illegible]

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Pour Bordeaux.

Avis.

ESCARGOTS ! ESCARGOTS !

Perdu.

Département des Finances

Avis aux Ouvriers Mécaniciens.

LE MAGASIN ROUGE !

M. LEON.

PIERRE PAVIA,

MAGNIFIQUES

MEUBLES

Chambres à Coucher EN BOIS DE ROSE.

JOSEPH R. HUBBARD.

Grand Assortiment

ARMOIRES A GLACES,

SIMPLES ET DOUBLES.

En Acajou, Bois de Rose, Chêne et Noyer.

MEUBLES RICHES

de Chambres à Coucher en Acajou

JOS. R. HUBBARD,

A son Magasin, coin

REMPARTS ET PERDIDO

M. HUBBARD

Beaux Meubles de Chambres à Coucher en Chêne

JOS. R. HUBBARD.

GRAND CHOIX DE

MEUBLES DE SALON,

Meubles de Chambres à Coucher

JOS. R. HUBBARD.

M. HUBBARD

Meubles de Salle à Manger

BIBLIOTHEQUE AUSSI ;

Meubles Simples

Pour la Ville et la Campagne.

RAPPELEZ-VOUS

LE MAGASIN DE

JOSEPH R. HUBBARD

REMPARTS ET PERDIDO.

CIGARES, CIGARES

Faits par Millions,

No 71, RUE DE CHARTRES.

[illegible]

F. HAENSEL.

J. P. SARRAZIN,

Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

[illegible]

Vor. MAIGNAN,

NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT,

[illegible]

23 et 25 - - - Rue Bienville - - - 23 et 25

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.

New York. — New Orleans.

Liste officielle du tirage

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

THEOPHILE DUBOIS,

Courtier en Marchandises.

G. W. DUNBAR & SONS.

Spécialité de

SIROPS DE FRUITS.

CONSERVES,

Restaurants, Hôtels, &c.

RESTAURANT et HOTEL

De Joseph Pacheco,

A BAY-PASCAGOULA, MISS.

ST-JULIEN HOTEL.

Restaurant des Quatre-Saisons.

MM. GERMAIN & AUGUSTE,

Pharmacie E. Deléry,

PIERRE SANDRIN!

Avis important aux Planteurs et autres !

MEUBLES.

E. M. & B. J. MONTGOMERY,

Marchands de Meubles

MEUBLES.

MEUBLES.

A. A. LACROIX,

[illegible]